



# Technicien de Bureau

*Cette formation vous permettra de devenir secrétaire polyvalant(e) et:*

- Assurer le travail de bureautique et dactylographier des documents; de communiquer par divers canaux; de planifier et organiser diverses tâches.



## Cours

- Introduction à l'informatique; éléments de bureautique;
- Compléments de bureautique
- Initiation à la dactylographie et au traitement de textes
- Dactylographie
- Mathématique appliquées; Initiation à la comptabilité appliquée
- Techniques d'accueil et organisation de bureau
- Eléments de droit civil; Eléments de législation sociale
- Techniques approfondies de secrétariat
- Connaissance de l'entreprise; Courrier d'affaires
- Anglais Technicien de Bureau UE1 et UE2
- Stages et épreuve intégrée



## Conditions d'admission

Le certificat de l'enseignement Secondaire Inférieur (CESI) OU sur base d'un test d'admission



## Durée de la formation

En journée, 2 ans et demi



## Titre obtenu

Certificat de qualification Technicien de Bureau spécifique à l'Enseignement Secondaire Supérieur de Promotion Sociale homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**ECEPS Marchienne-au-Pont**  
**Enseignement de Promotion Sociale**



### ◆ Informations générales

L'enseignement de Promotion Sociale s'adresse à:

- toute personne n'étant plus soumise à l'obligation scolaire à temps plein et sans limite d'âge désirant se perfectionner, se spécialiser ou se reconverter.
- toute personne à partir de 15 ans, uniquement pour les cours du soir et en possession d'une attestation de l'enseignement obligatoire.

### ◆ Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription varie d'une formation à l'autre.

#### **⚠ Sont exemptés du droit d'inscription:**

- ⇒ Les mineurs soumis à l'obligation scolaire.
- ⇒ Les chômeurs complets indemnisés (attention: l'exemption est prise en compte en fonction de la réponse du FOREM).
- ⇒ Les étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration du CPAS.

#### **⚠ Lors de l'inscription vous devez fournir:**

- ⇒ Carte d'identité ou titre de séjour valable.
- ⇒ Copies de diplômes, certificats de réussite, ...
- ⇒ Les documents justifiant l'exemption du paiement du droit d'inscription.